



COMMUNE DE SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
DEPARTEMENT DE L'AIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

P.L.U DE LA COMMUNE DE SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
PIECE 2. : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

ARRETE LE 23/07/2015

Modifié le 20/02/2020

APPROUVE LE 24/11/2016

"Vu pour rester annexé à la délibération n°2020/03 du
20/02/2020".

Le Maire



Le Maire,

Marcel LANIER

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
ORIENTATIONS GENERALES	4
1. Saint Trivier sur Moignans, un territoire attractif et accueillant	5
1.1 S'appuyer sur le bourg pour organiser le développement urbain	6
1.2 Renforcer la complémentarité des secteurs d'équipements.....	8
1.3 Apaiser les circulations.....	10
1.4 Soutenir une économie locale de proximité	12
2. Concevoir un projet respectueux de l'environnement et des paysages	14
2.1 Un projet soucieux de respecter son environnement.....	15
2.2 Maintenir le cadre rural du territoire.....	17

PREAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) est un document obligatoire, institué par la loi "Solidarité et Renouvellement Urbains (dite loi S.R.U. du 13 décembre 2000) et complémentaire du règlement et du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). qui « définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. » (Code de l'urbanisme).

Son contenu répond aux objectifs de l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme qui précise que les P.L.U. « déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

Il expose l'expression politique de la volonté municipale d'aménagement et d'urbanisme pour les années à venir, s'efforçant d'apporter des réponses aux enjeux soulevés dans le diagnostic et l'analyse de l'état initial de l'environnement de la commune et constituant la base des pièces réglementaires (documents graphiques, règlement et orientations d'aménagement et de programmation).

Ce document, destiné à l'ensemble des citoyens, doit permettre de comprendre le devenir des secteurs d'enjeux de leur ville.

ORIENTATIONS GENERALES

Le diagnostic communal réalisé dans le cadre de la démarche du PLU a permis de mettre en avant les besoins et enjeux qui reposent sur le territoire.

Saint-Trivier-sur-Moignans connaît des tendances récentes qui influent sur son profil socio-économique et son territoire.

La municipalité souhaite pleinement évoluer dans une perspective de développement et d'attractivité démographique, mais désire également s'inscrire dans une démarche de respect et de protection de son environnement, afin de garantir l'attractivité de son territoire d'une part et afin de préserver son patrimoine dans une démarche de développement durable, d'autre part.

Le projet communal a défini un secteur prioritaire en matière de développement : **le secteur Sud-Ouest du Bourg de Saint Trivier sur Moignans**. Ce secteur est aujourd'hui un secteur libre de toute construction et se trouve en continuité immédiate du bourg. L'ensemble du secteur et plus spécifiquement la future zone d'activités de rang intercommunal a fait l'objet d'une étude Approche Environnementale de l'Urbanisme qui a permis d'élaborer des grandes orientations et des principes d'aménagements précis.

L'urbanisation de ce secteur doit permettre de répondre à deux objectifs importants du Projet communal :

- Répondre aux besoins des populations en matière de logements ;
- Offrir de l'emploi aux populations de la commune.
- Répondre aux besoins d'équipements de la commune.

A terme, ce secteur accueillera ainsi de nouveaux logements et une zone d'activités de rang intercommunal d'une dizaine d'hectares environ.

Un second secteur localisé à l'entrée Ouest du bourg entre les routes départementales 27 et 66b a également été identifié par la commune. Ce secteur appartenant pour partie à la commune est stratégique pour le développement communal à plus long terme.

L'urbanisation des sites et la qualité des aménagements permettront d'asseoir la position de la commune localisée entre Val de Saône et Dombes.

Le projet de la commune est articulé autour de deux grandes orientations :

Saint Trivier sur Moignans, un territoire attractif et accueillant

Concevoir un projet respectueux de l'environnement et des paysages

1. SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS, UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ACCUEILLANT

La commune de Saint-Trivier-sur-Moignans se caractérise par une évolution de la construction et de la population irrégulière. Elle alterne entre périodes d'arrivée massive d'habitants et de très forte construction et des périodes de stagnation.

D'un point de vue urbanistique, le développement de Saint-Trivier-sur-Moignans s'est organisé autour du centre historique, au carrefour de la RD936 (rue Montpensier) et de la RD27 (rue de la République), soit en suivant un développement urbain linéaire, le long des voies, soit sous forme d'opérations d'ensemble s'agglomérant autour du bourg historique.

La volonté municipale est dans un premier temps de lisser la production de logements et la croissance démographique en échelonnant la construction en fonction des secteurs identifiés comme prioritaires.

L'ambition du projet communal est aussi de rééquilibrer cette agglomération dans le but affirmé de renforcer le centre bourg afin d'asseoir sa polarité mais également de conforter son identité.

1.1 S'appuyer sur le bourg pour organiser le développement urbain

Entre les deux derniers recensements de la population, Saint-Trivier-sur-Moignans a connu une très forte croissance démographique due à l'aménagement des trois opérations « Les Tournesols » en 2000, « Beaumont » en 2003, « Le Grand Portail » en 2005. Aujourd'hui la croissance s'est stabilisée, il s'agit alors d'accueillir de nouveaux habitants de manière progressive afin de pouvoir anticiper l'extension éventuelle des équipements et de conserver l'identité rurale du bourg de Saint-Trivier-sur-Moignans.

La municipalité tient également à respecter les objectifs de croissance édictés par le SCoT de la Dombes approuvé en 2006 modifié en 2010. Le SCoT préconise de suivre un taux de croissance annuel moyen de 1.8%. Cette croissance sera maintenue après 2016. **Aussi ce taux de croissance annuel moyen à l'horizon 2026 devra permettre à la commune d'atteindre 2600 habitants. Pour répondre à cet objectif de population, il sera nécessaire de créer de nouveaux logements en extensions et dans l'enveloppe urbaine. A l'échéance du PLU, en 2026, le PLU devra permettre de construire environ 177 nouveaux logements. La réalisation de ces nouveaux logements sera réalisée progressivement dans le temps et dans le respect des principes suivants :**

■ privilégier le renouvellement urbain du centre

Sur la commune de Saint-Trivier-sur-Moignans, le renouvellement urbain vise à occuper les espaces interstitiels libres, à réorganiser le bâti existant et à redonner une vocation première au centre.

Le centre bourg accueille les principaux commerces, services équipements et une grande majorité des logements de la commune. Il offre des potentialités pour l'accueil et le renforcement de ces fonctions diversifiées. La réhabilitation de logements anciens, la construction de logements neufs sur des dents creuses favoriseront le renouvellement urbain du centre bourg.

La centralité du bourg sera ainsi marquée par l'affirmation d'une densité et une offre de services plus importante.

On évalue environ un potentiel de 30 à 50 constructions dans les dents creuses. Le comblement de ces espaces libres est un moyen de répondre à l'objectif de limitation de la consommation foncière.

■ Comblent l'enveloppe bâtie en urbanisant le secteur Sud-Ouest du Bourg et en utilisant du foncier communal en entrée de ville Ouest.

Le renouvellement du centre se double de la nécessité de conforter les extensions urbaines périphériques. La vocation de ces extensions est avant tout résidentielle. Elles accueillent également des équipements. Le tissu urbain se compose principalement de logements de type individuel. Il présente quelques dents creuses qu'il conviendra de combler.

Le secteur Sud Ouest du Bourg

Le bourg s'est développé de manière radio-concentrique. Son quart Sud-Ouest à l'arrière de l'Eglise est encore libre de toute construction. La commune souhaite donc poursuivre l'urbanisation dans la continuité des constructions existantes tout en préservant l'environnement et les paysages.

Ce projet s'inscrit dans une logique de comblement de la trame urbaine actuelle. L'urbanisation de ce large secteur situé entre la route départementale 936 et la route départementale 27 viendra conclure l'urbanisation radioconcentrique de Saint Trivier sur Moignans.

Au delà de la trame urbaine, ce développement doit permettre de répondre aux objectifs de la commune en matière d'accueil démographique. En effet, l'urbanisation sur ce secteur va suivre une programmation stricte en matière de forme urbaine mais également de temporalité. Ainsi, est attendue la création de logements devant répondre à un enjeu fort du développement de la commune : proposer une offre d'habitats complémentaires à même de répondre aux besoins de toutes les populations.

De plus, l'urbanisation de ce secteur privilégiera les formes urbaines plus économes en espace et en énergie. Le projet communal cherche également à répondre à l'objectif de mixité des formes urbaines. Le traitement des liens entre le site de projet, l'existant et la zone d'activités intercommunal est un enjeu fort des futurs aménagements.

En renforçant l'urbanisation sur ce secteur, la commune souhaite maîtriser son urbanisation et répondre à l'objectif de limitation de la consommation foncière.

L'entrée de ville Ouest

Un second secteur a été identifié à l'entrée de ville Ouest. Ce secteur correspond à des espaces agricoles dominés par une ancienne ferme localisé au sommet d'une butte. Ce secteur est traversé par des haies d'essences variées et locales. Ce secteur se fait dans la continuité de la future zone d'activités intercommunale localisée au Sud-Ouest du bourg.

Comme le projet sur le secteur Sud-Ouest du Bourg, l'urbanisation de ce site s'inscrit dans une logique de finalisation de l'enveloppe urbaine de Saint Trivier. Elle permettra de compléter le développement radioconcentrique du bourg.

Ce secteur répondra également à l'objectif de croissance de la population de Saint Trivier sur Moignans à plus long terme. Les principes retenus pour l'urbanisation de ce site sont identiques à ceux du secteur Sud-Ouest : diversification de l'habitat, mixité des formes urbaines, réponses aux besoins de tous, intégration paysagère du site, économie d'espace...

Son urbanisation permet de valoriser du foncier communal.

■ maîtriser le bâti diffus

Sur le reste du territoire communal, de nombreux écarts se sont constitués. Issus de la tradition agricole, ils n'ont pas vocation à s'étendre. Le projet est pensé pour assurer le maintien de ces écarts en permettant une évolution limitée des constructions existantes.

Le projet de Saint-Trivier-sur-Moignans cherche à préserver les espaces agricoles et à lutter contre l'étalement urbain. Les élus souhaitent maîtriser l'urbanisation nouvelle au sein des espaces agricoles.

La maîtrise de l'étalement urbain passe par une limitation de l'extension des petits hameaux et habitations isolées tout en favorisant leur réhabilitation et la préservation des espaces agricoles.

L'affirmation du centre bourg comme cœur de vie et l'attention particulière portée à ses extensions conforteront et renforceront les équipements présents sur la commune. La trame urbaine existante sera complétée avec l'urbanisation du secteur Sud-Ouest de la commune et de l'entrée de ville Ouest.

L'urbanisation des secteurs dédiés à de l'habitat doit donc permettre de répondre à l'objectif de limitation de la consommation foncière en divisant par deux la consommation foncière pour la création de nouveaux logements. En effet, entre 2000 et 2013, la création des lotissements des Tournesols et de Beaumont a représenté une consommation foncière d'environ 13 hectares. Le projet communal en allouant une partie du secteur Sud Ouest et l'entrée de ville Ouest permet l'urbanisation d'environ de 6 hectares d'ici à 2026.

1.2 Renforcer la complémentarité des secteurs d'équipements

Le bourg s'organise autour de différentes polarités interdépendantes concentrant des activités culturelles, économiques et résidentielles. Le centre bourg avec l'école et la mairie, les remparts entre la rue Montpensier et le chemin des rails, le stade en entrée de ville Sud, la salle polyvalente à l'Ouest, les salles communales en entrée de ville Nord assument tous des rôles différents. Ces polarités procurent une offre d'équipements et de services complètes et satisfaisantes.

■ conforter le centre bourg comme cœur de vie

Le projet communal vise à promouvoir le centre bourg en requalifiant les espaces publics. Le centre bourg est historiquement la centralité de la commune. Il regroupe les différentes fonctions qui en font une polarité de premier ordre. On y trouve ainsi des services, des commerces, des logements, la mairie et l'école. La requalification des espaces publics valorisera et rendra plus attractif le centre bourg.

Le bourg accueille un patrimoine bâti riche : l'hôtel de ville, la maison en porte à faux, le bon marché (crédit agricole) et les remparts. Ces éléments patrimoniaux seront mis en valeur et pourraient être mis en scène à travers une promenade urbaine.

■ Consolider l'offre en équipements

Le renforcement des pôles d'équipements est un objectif fort du projet. Un bon niveau d'équipements et de services sur la commune sera ainsi assuré et permettra d'accueillir les nouvelles populations dans de bonnes conditions.

L'offre en équipements devra évoluer au regard de la croissance de la population prévue sur la commune. Il apparaît nécessaire d'anticiper l'extension des équipements publics en prévoyant une restructuration du secteur de l'école. Cette restructuration doit permettre de renforcer le site existant et de pérenniser la politique foncière de la commune sur ce secteur. La collectivité a déjà acquis des parcelles autour de l'école et souhaite continuer les acquisitions.

A l'Ouest du bourg, au Sud de la RD 27, la collectivité souhaite créer une zone tampon entre la future zone d'activités intercommunale et les extensions à l'urbanisation. Cette zone tampon a pour principale vocation d'accueillir des bassins permettant de gérer les risques inondations et de préserver les biens et les personnes. Il pourra également accueillir des équipements publics et d'intérêt collectif. La création de cette zone tampon vient également affirmer la volonté communale d'ouvrir à l'urbanisation le secteur Sud-Ouest du Bourg et d'accueillir une zone d'activités de rang intercommunal.

Les différents équipements confortent le centre bourg comme la polarité centrale de la commune pour les Utingeois. Ces pôles doivent être connectés les uns aux autres.

■ Développer le maillage de circulations douces

Le projet de Saint-Trivier-sur-Moignans place la mise en réseau des polarités au centre du fonctionnement urbain. Le développement de cheminements doux entre les polarités doit renforcer leur lien, développer leur interdépendance, et affirmer leur complémentarité. L'aménagement de ces cheminements doux va dans le sens d'une reconquête des espaces publics par les piétons. L'accessibilité et l'attractivité du centre bourg seront ainsi améliorées.

Il s'agira en l'occurrence de concentrer les efforts sur la rue Montpensier et la rue de la République et de s'appuyer sur les cheminements et liaisons existantes. Un nouveau cheminement sera créé et reliera l'arrière de la mairie au chemin des Saulaies.

La commune cherche à rendre plus perméable son centre bourgeois en créant des cheminements doux reliant le centre aux extensions pavillonnaires. **Les nouvelles liaisons avec le secteur de développement Sud-Ouest et l'entrée de ville Ouest seront très importantes dans le développement à venir.**



Dans les nouvelles opérations, les modes doux seront valorisés par des aménagements paysagers de qualité. Ces nouveaux cheminements seront connectés au maillage existant.

La promotion des mobilités douces va également dans le sens d'une diminution des rejets de gaz à effet de serre.

Le renforcement des pôles d'équipements et l'affirmation du centre bourg comme centralité ainsi qu'une meilleure gestion de leur interdépendance par la mise en place de cheminements doux conduiront à repenser la place de la voiture dans le bourg de Saint-Trivier-sur-Moignans.

1.3 Apaiser les circulations

Les routes départementales 936 (rue Montpensier) et 27 (rue de la République) traversent le bourg de Saint-Trivier-sur-Moignans et sont productrices de nuisances importantes pour le centre bourg. Le trafic se compose d'une circulation de transit. Afin de redonner une place aux Utingeois et surtout au mode de déplacements doux, le projet cherche par la valorisation des espaces publics à apaiser les circulations en centre bourg.

L'enjeu est de sortir les voitures du centre bourg en créant une voie de contournement du bourg par l'Est, en repensant le plan de circulation et la hiérarchie des voies et en valorisant les espaces dédiés au mode de transport collectif.

■ aménager un contournement par l'Est et une voie de desserte à l'Ouest

La sécurisation des déplacements et l'apaisement des circulations en centre bourg sont un axe fort du projet communal. Le contournement par l'Est de Saint-Trivier-sur-Moignans permettra d'atteindre cet objectif. Le Conseil Général mène actuellement des études. Les circulations de transit traversant le bourg du Nord au Sud se reporteront sur le nouvel axe. Les circulations en centre bourg seront liées à un trafic domestique moins producteur de nuisances. Le centre bourg sera ainsi plus accueillant et attractif. La création d'une telle voie soutient l'effort de renouvellement urbain mené par la municipalité.

A plus long terme, le projet communal a pour ambition de créer une voie de desserte à l'Ouest du bourg entre les routes départementales 936 et 27 et une voie de desserte au Nord du Bourg entre les routes départementales 936 et 66.

■ requalifier la rue Montpensier et le chemin des rails

Afin d'apaiser les circulations en centre bourg et offrir une place plus importante aux modes de déplacements doux, la commune envisage de rendre la rue Montpensier à sens unique en requalifiant le chemin des rails comme second axe traversant du bourg. Le changement de destination de la rue Montpensier d'une voie de transit à une voie domestique imposera de rendre son traitement plus urbain. La formalisation de stationnements longitudinaux, les aménagements urbains et paysagers, le choix du mobilier urbain et des revêtements ou encore la signalétique devront être au cœur de la réflexion de l'étude sur la traversée de bourg. Au même titre que le contournement, la requalification de la rue Montpensier apaisera les circulations et valorisera le centre bourg.

■ aménager des espaces partagés

L'apaisement des circulations doit se penser globalement en envisageant les aménagements et la traversée du bourg. Plus largement, elle doit favoriser le partage de la voirie pour tous et par tous : piétons, cyclistes, automobilistes. L'objectif est de mettre à niveau les différentes circulations et de limiter la signalisation. Le partage de la voirie permettra de diminuer la vitesse des véhicules et également d'améliorer la fluidité du trafic.

Dans le bourg, les espaces partagés seront aménagés sur le chemin des Saulaies et le chemin des rails.

■ améliorer l'accès au transport en commun



La desserte en transport en commun de Saint-Trivier-sur-Moignans doit être maintenue et renforcée. La ligne 119 reliant Villefranche-sur-Saône à Bourg-en-Bresse et la ligne 191 reliant Belleville à Villars via Saint-Trivier-sur-Moignans offrent une alternative au mode de transport individuel.

La stratégie urbaine de Saint-Trivier-sur-Moignans s'appuie sur ce réseau pour le valoriser en densifiant autour des arrêts de bus et en requalifiant ces arrêts.

Cet objectif du projet renforce la stratégie de développement urbain en affichant une cohérence entre offre de logement et offre de transport. A l'échelle communale, une meilleure desserte en TC confortera les pôles d'équipements. A l'échelle du territoire élargi, l'objectif est la diminution de la consommation énergétique et de la pollution des véhicules automobiles.

La stratégie urbaine de la commune allant dans le sens d'une meilleure organisation des déplacements, le projet communal vise à rapprocher les zones d'habitat des zones d'emplois. En suivant les objectifs du développement durable, la cohérence du projet communal est assurée. Ainsi, de la même manière que pour les mobilités douces, l'apaisement des circulations devrait permettre de diminuer les rejets de gaz à effet de serre.

1.4 Soutenir une économie locale de proximité

La commune de Saint-Trivier-sur-Moignans a une vocation économique forte. 47% de la population est active, soit 877 habitants. La commune propose 602 emplois. La concentration d'emplois sur la commune est égale à 0,7. Ainsi, le nombre d'emplois satisfait partiellement aux besoins communaux.

La commune accueille actuellement des zones d'activités communales et intercommunales : la zone du Blanchet et la zone du Ripel. L'activité en centre bourg est tournée vers une économie résidentielle : commerces, services, administration. Ces activités fournissent des emplois et dynamisent le centre bourg. Une zone artisanale et commerciale intercommunale a été prévue dans le cadre de l'intercommunalité au Sud-Ouest du bourg. En périphérie du bourg, on trouve également des commerces, des services et des activités artisanales. L'activité agricole est encore très présente.

Le dynamisme de la commune repose sur sa capacité à maintenir et à développer les différentes activités économiques sur son territoire.

■ **offrir de l'emploi pour garder notre bourg actif**

Le projet cherche à créer un équilibre entre habitat et emploi en accueillant de nouvelles populations et en renforçant son tissu économique. Une troisième viendra étoffer l'offre sur la commune.

L'aménagement pérenne des zones d'activités existantes les rendra attractives. Leur développement s'inscrit dans une stratégie de renforcement de l'armature économique locale. A ce titre, le projet communal s'inscrit dans l'action intercommunale qui vise l'amélioration de son attractivité par le développement des aménagements permettant l'accueil de nouvelles entreprises.

Située le long de la RD 27, la zone du Ripel est stratégique pour la commune et également pour l'intercommunalité. Située loin des secteurs d'habitation, les nuisances sur l'habitat sont limitées. La requalification de la zone artisanale du Ripel se poursuivra en respectant la vocation principale d'accueil **d'activités industrielles, artisanales et tertiaires**.

La création d'une troisième zone à vocation ~~artisanale et commerciale~~ **industrielle, artisanale et tertiaire comprenant le commerce**, de rang intercommunal sur une surface de 10 ha au Sud-Ouest du bourg de Saint-Trivier-sur-Moignans complètera l'offre d'emplois sur la commune et permettra de soutenir la dynamique démographique. Cette zone se situe sur le secteur de Grand Champs. Le développement d'une telle zone d'activités vient assurer à Saint Trivier sur Moignans une place dans le développement de l'intercommunalité.

En matière de développement urbain, cette dernière vient renforcer le secteur Sud-Ouest en devenir. La trame urbaine en plus d'être comblée sera également renforcée par la création de cette nouvelle zone d'activités. En plus, d'équipements et d'habitats, le secteur Sud Ouest accueillera des activités économiques. La commune répond ainsi à l'objectif de mixité des fonctions urbaines. Une étude Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) a permis de déterminer les forces et les faiblesses du site au regard de l'environnement.

Afin d'assurer une bonne desserte du site, une voie interne au site permettra de relier la RD 936 et la RD 27. Les aménagements longeant cette nouvelle voie devront permettre d'intégrer le site à son environnement immédiat et également de diminuer les nuisances éventuelles sur le nouveau secteur d'habitat.

De la même manière que le secteur d'habitat, la qualité des aménagements et la bonne gestion du site devront être recherchées. Cette nouvelle zone d'activités doit participer au développement de la commune et de l'intercommunalité.

En termes d'image, la nouvelle zone d'activités doit asseoir la position attractive de Saint Trivier sur Moignans à la charnière de deux grandes entités : le Val de Saône et la Dombes.



■ **soutenir l'offre de commerces et de services pour un centre bourg vivant**

Le maintien du tissu commercial et de service à l'intérieur du bourg est essentiel pour assurer un bon niveau de service aux habitants de la commune. Le projet communal vise naturellement le maintien et le renforcement de l'appareil commercial qui permettra d'accompagner le développement de la commune.

La stratégie commerciale de la commune s'inscrit dans une logique de renforcement de la polarité du centre bourg.

Cette stratégie s'illustrera notamment par la requalification des espaces publics et par le réaménagement des circulations en centre bourg. Elle pourra passer également par une identification ponctuelle des rez-de-chaussée commerciaux.

■ **pérenniser l'activité agricole**

L'activité agricole encore très présente sur la commune doit être pérennisée. Le projet vise à maintenir les exploitations agricoles en place et permettre leur extension.

La stratégie urbaine de Saint-Trivier-sur-Moignans recentre l'urbanisation sur le centre bourg et sa proche périphérie et limite la construction dans les écarts. Elle va dans le sens de la préservation des espaces agricoles. La diminution de la consommation des espaces agricoles correspond à la prise en compte des enjeux du développement durable.

Au regard du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture, le projet vise à préserver les terres ayant une forte valeur agronomique et également à respecter la réciprocité pouvant exister entre agriculteur et tiers à l'exploitation agricole.

La stratégie du développement urbain sur la commune se conjugue avec respect des espaces naturels et des paysages communaux.

2. CONCEVOIR UN PROJET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES

Au cœur de La Dombes, la commune de Saint-Trivier-sur-Moignans possède un patrimoine paysager remarquable. Le grand paysage sur la commune se compose d'espaces cultivés, de prés et de bosquets. La trame verte et la trame bleue sont des marqueurs identitaires du grand paysage. Aussi la commune par l'identification de ces trames souhaite les maintenir et les préserver.

Le Moignans qui traverse la commune du nord au sud structure le paysage. Sa ripisylve et tout le massif bocager de la commune sont à préserver comme réservoir et vecteur de biodiversité.

Le développement urbain souhaité par la commune va dans le sens d'un respect des paysages et plus globalement un respect de l'environnement.

Le Projet de la commune cherche ainsi à valoriser l'environnement et les paysages mais cherche également à le mettre au cœur de son développement. Les différents projets, rénovation du cœur de bourg, aménagement du secteur Sud Ouest du Bourg, requalification des espaces de circulations et des entrées de bourg, vont dans le sens de la valorisation du paysage de la commune et d'une amélioration de l'environnement bâti.



2.1 Un projet soucieux de respecter son environnement

La commune s'insère dans l'éco-système complexe de la Dombes. Il se base sur la présence d'une faune et d'une flore très riches. La Dombes présente la plus grande diversité ornithologique de la Région Rhône-Alpes. A l'échelle internationale, se composant d'étangs artificiels et de zones humides, la Dombes est indispensable pour les déplacements des oiseaux migrateurs. La région constitue un réservoir de biodiversité complexe qu'il est nécessaire de protéger.

La matrice éco-paysagère de Saint-Trivier-sur-Moignans appartient à celle de la Dombes. Elle se compose d'espaces agricoles ouverts maillés par un tissu bocager encore important connectant les boisements et les étangs entre eux. En traversant la commune du Sud au Nord, Le Moignans et sa ripisylve sont essentiels dans l'armature éco-paysagère de la commune.

Le projet communal vise à préserver l'ensemble des composantes et des entités paysagères. La valorisation des structures éco-paysagères sur la commune doit limiter l'impact des coupures induites par l'activité humaine. Les habitats des différentes espèces animales et végétales, les zones tampons ou encore les réseaux écologiques seront ainsi préservés.

■ Protéger l'environnement

Les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et les zones Natura 2000 sont nombreuses sur le territoire communal. Ces mesures d'inventaires et de préservation soulignent l'intérêt des richesses naturelles de la commune et la nécessité de les intégrer au projet communal. Elles participent également à la construction de l'identité communale.

Se superposant les unes aux autres, ces mesures se répartissent sur l'ensemble du territoire et identifient principalement des boisements et des étangs. Ces composantes paysagères constituent un réservoir biologique essentiel pour l'équilibre des milieux à l'échelle de la commune mais également à celle de la Dombes.

L'objectif est de protéger les noyaux de biodiversité remarquable tout en prenant en considération leur interdépendance. La trame verte et la trame bleue seront ainsi soutenues.

■ Identifier et préserver la trame verte et la trame bleue

Le projet communal cherche également à conserver les liens existants entre les différents noyaux de biodiversité. Les différents noyaux de biodiversité, mares, zones humides, étangs, boisements, bosquets... sont reliés les uns aux autres par un maillage de haies, de ruisseaux... que l'on nomme trame verte et bleue.

L'absence de lien entre les milieux limite la migration des espèces animales et végétales entre les milieux et limiterait le renouvellement de la Faune et de la Flore. L'enjeu est donc de restreindre les fragmentations éco-paysagères et leur impact.

Sur la commune, le massif bocager encore très présent est un vecteur important du renouvellement des espèces animales et végétales. Il se compose de haies "anciennes" d'essences locales et variées. Ces haies constituent une part importante du patrimoine paysager de Saint-Trivier-sur-Moignans.

Le réseau hydrographique est constitué autour d'étangs reliés les uns aux autres par des fossés et de petits cours d'eau. Le Moignans et sa ripisylve appartiennent au patrimoine naturel de la commune et s'apparentent à l'épine dorsale de la matrice éco-paysagère de la commune.

Ces continuités écologiques permettent à la matrice éco-paysagère d'évoluer et de se structurer. Elles assurent un lien entre les écosystèmes et participent à leur équilibre. Elles doivent donc être respectées et maintenues. La préservation des continuums écologiques répond aux enjeux de préservation de la biodiversité et permet également le fonctionnement hydraulique du milieu naturel.



Ces éléments naturels participent à la construction et l'évolution des paysages et agrémentent le cadre de vie.

La protection des milieux, la préservation de la biodiversité ou encore la valorisation des éléments paysagers naturels ne se suffisent pas à elles-mêmes. La réflexion sur les espaces naturels s'est accompagnée d'une réflexion sur la manière de limiter l'impact du développement urbain. Consommant des espaces naturels ou agricoles, et porteur du développement économique, social, culturel, l'extension du bourg sera structurée autour d'un projet cohérent et intégré.

Le projet cherche à rendre cohérent l'offre en logements avec les besoins et les demandes en logements. Il cherche aussi à participer à la sauvegarde des milieux en respectant le cycle de l'eau.

■ privilégier les formes urbaines et les constructions économes en énergie

Le projet met l'accent sur la nécessité de diversifier la forme urbaine afin de répondre au mieux aux enjeux du développement durable. Le paysage urbain de Saint-Trivier-sur-Moignans a évolué. Le tissu urbain ancien du centre bourg reste très dense alors que sa périphérie plus récente se compose d'un tissu plus lâche composé pour l'essentiel de logements individuels de type maisons pavillonnaires. Le projet cherche à compléter l'offre en logement sur la commune en proposant une densité de la construction plus importante : logements intermédiaires en bande et logements collectifs.

Ces formes d'habitats proposent des logements de plus petite dimension accessibles financièrement au plus grand nombre. Sur le plan énergétique, ces logements mitoyens et/ou en étage sont moins consommateurs car mieux isolés. Cette diminution de la consommation énergétique aura également pour effet de diminuer le rejet des gaz à effet de serre. Le développement au Sud-Ouest du bourg proposera en priorité ce type de construction. Afin de répondre à l'objectif de mixité des formes urbaines, il accueillera également des maisons individuelles.

La consommation des espaces naturels et agricoles est fortement diminuée par la densification du bâti.

Les nouvelles techniques de production d'énergie ou de réduction de la consommation énergétique des bâtiments seront encouragées pour les futures constructions et dans la réhabilitation des bâtiments anciens.

L'accueil de nouvelles populations amène la nécessité de construire de nouveaux logements. Le traitement des eaux induit et l'imperméabilisation des sols seront pris en compte.

■ respecter le cycle de l'eau

La protection de l'environnement passe par la prise en compte des conséquences du développement urbain. L'urbanisation entraîne une imperméabilisation des sols et rend indispensable une gestion intégrée des eaux. Le projet s'est fixé pour ambition de respecter le cycle naturel de l'eau et la ressource.

La commune a lancé des études pour connaître les capacités de sa station. Ces études ont conclu à la nécessité d'optimiser la station d'épuration pour accroître ses capacités de traitement. L'optimisation de la station d'épuration permet de faire passer la capacité de traitement de 1200 à 1500 équivalents habitants.

Assurer la porosité des sols est un objectif essentiel du projet communal. Les places de parking pourront être végétalisées par exemple. Les aménagements urbains dans le bourg et dans le futur développement pourront proposer des plantations en pleine terre.

Les systèmes de gestion des eaux pluviales prendront la forme de noues ou de bassins de rétention paysagers. Les fossés existants pourront être également conservés.

Sur le secteur Sud-Ouest, une attention toute particulière sera apportée sur le mode de gestion des eaux pluviales. Une importante zone tampon située sur le point bas du secteur et longeant la future voie transversale de desserte accueillera des ouvrages paysagers à même de préserver les biens et les personnes face aux risques inondations.

La commune a menée une étude importante sur ce secteur Sud-Ouest. La zone sujette aux risques inondations est un secteur d'enjeu important en matière de gestion des eaux pluviales. L'étude AEU a pointé l'importance d'un traitement paysager sur ce secteur.

2.2 Maintenir le cadre rural du territoire

Saint-Trivier-sur-Moignans est une commune rurale. Son bourg a conservé les caractéristiques d'un bourg ancien tant sur la forme et l'agencement des constructions que sur l'occupation des espaces privatifs : potagers, jardins ouverts ou encore vergers. Le bourg de Saint-Trivier-sur-Moignans ne doit donc pas être un point de rupture des continuités écologiques. Au contraire, il convient d'utiliser la trame urbaine pour maintenir et restaurer les continuités écologiques.

La présence de la nature en ville joue de multiples rôles. Son rôle premier est la préservation de la biodiversité. Le projet cherche ainsi à préserver voire à restaurer la trame verte et la trame bleue en zone urbaine.

Le respect de la nature et plus généralement de l'environnement passe par une limitation de l'étalement urbain. Eléments essentiels en matière de santé publique, la nature est également source de lien social grâce aux espaces verts ou aux jardins partagés. Saint-Trivier-sur-Moignans favorise une conception intégrée de son développement.



■ préserver le maillage bocager enserrant les constructions

Le maillage bocager est présent sur tout le territoire communal. Le projet a pour ambition de protéger ce massif bocager.

Jouant le rôle d'un écran opaque, il insère les constructions dans un tissu vert dense. Il crée des zones de contact entre le tissu urbain et la trame verte. Le maintien de la couronne végétale autour du bourg préserve les cônes de vue, le patrimoine naturel et l'identité rurale de Saint-Trivier-sur-Moignans.



La composition de ce bocage "ancien" s'oppose aux haies monospécifiques de thuya, de cyprès, ou de lauriers qui banalisent les paysages des campagnes françaises. Ces haies persistantes créent des murs impénétrables et imperméables aux regards et vont à l'encontre du maintien de la biodiversité.

L'intégration paysagère des futures constructions est un enjeu fort pour la commune de Saint-Trivier-sur-Moignans. Une attention particulière sera ainsi portée au secteur Sud-Ouest qui accueillera de nouveaux logements. L'objectif est de renforcer la ceinture végétale et de symboliser les limites urbaines de la commune.

■ mettre en valeur les entrées de villes

Les entrées de ville sont des éléments structurants dans le paysage d'une commune. Le projet vise à marquer ces entrées de ville afin de les valoriser. Ces entrées cristallisent l'attention car elles annoncent le bourg de Saint-Trivier-sur-Moignans. Leur traitement véhicule une image. Elles sont porteuses de l'identité communale. En contact immédiat avec le paysage, elles doivent rendre le bourg accueillant et limiter l'impact de l'urbanisation sur le paysage.

La qualité des entrées de ville est donc primordiale. Elle sera maintenue par la préservation des haies et des alignements de platanes, par la conservation des cônes de vues, et par la création d'aménagements spécifiques. Les entrées Nord et Sud via la RD 936 et l'entrée Ouest par la RD 27 reçoivent un trafic important et seront au cœur des préoccupations.

Le futur secteur de développement prévu sur l'Ouest de la commune viendra repousser et formalisera de vraies entrées de ville au Sud et à l'Ouest du Bourg le long des RD 936, RD 27 et RD 66b. Aussi un aménagement de qualité renforcera les nouvelles entrées de ville et l'image de la commune.

Les éléments naturels haies, alignements de platanes, fossés, font entrer la nature en ville et favorisent la transition entre espaces agricoles, naturels et urbains.

■ renforcer la présence de la Nature dans les aménagements urbains.

Le projet communal envisage d'utiliser les axes de circulations comme structure de base pour valoriser les éléments naturels et pour diminuer les fragmentations éco-paysagères. A travers les aménagements de voirie et la requalification des axes comme la rue Montpensier et le chemin des rails, il est possible de créer des aménagements paysagers de qualité utilisant des

végétaux identitaires de la commune.

Le futur développement au Sud-Ouest a été réfléchi autour d'un mail végétalisé. Ce mail offre un cône de vue sur le clocher et est structurant à l'échelle du site mais également de la commune. Traversant l'opération, il est pensé comme l'introduction de la végétation dans le milieu urbain.

La nature en ville incite à réfléchir sur la manière de conjuguer développement urbain avec respect de l'environnement.



1 - Organiser le développement de la commune et améliorer la qualité de vie

Centrer le développement urbain autour du village

Privilégier le renouvellement du centre et développer en priorité les proches abords du bourg

Maîtriser le bâti diffus

Renforcer la complémentarité des pôles

Conforter le village comme coeur de vie

Favoriser la complémentarité des pôles

Apaiser les circulations

Aménager un contournement

Soutenir une économie locale de proximité

Offrir de l'emploi pour garder un village actif

Pérenniser l'activité agricole

2 - Assurer la conservation et la mise en valeur des paysages, support de la biodiversité

Conforter Saint-Trivier sur Moignans dans la matrice écopaysagère de la Dombes

Protéger les noyaux de biodiversité remarquables

Conserver les liaisons entre les éco-systèmes

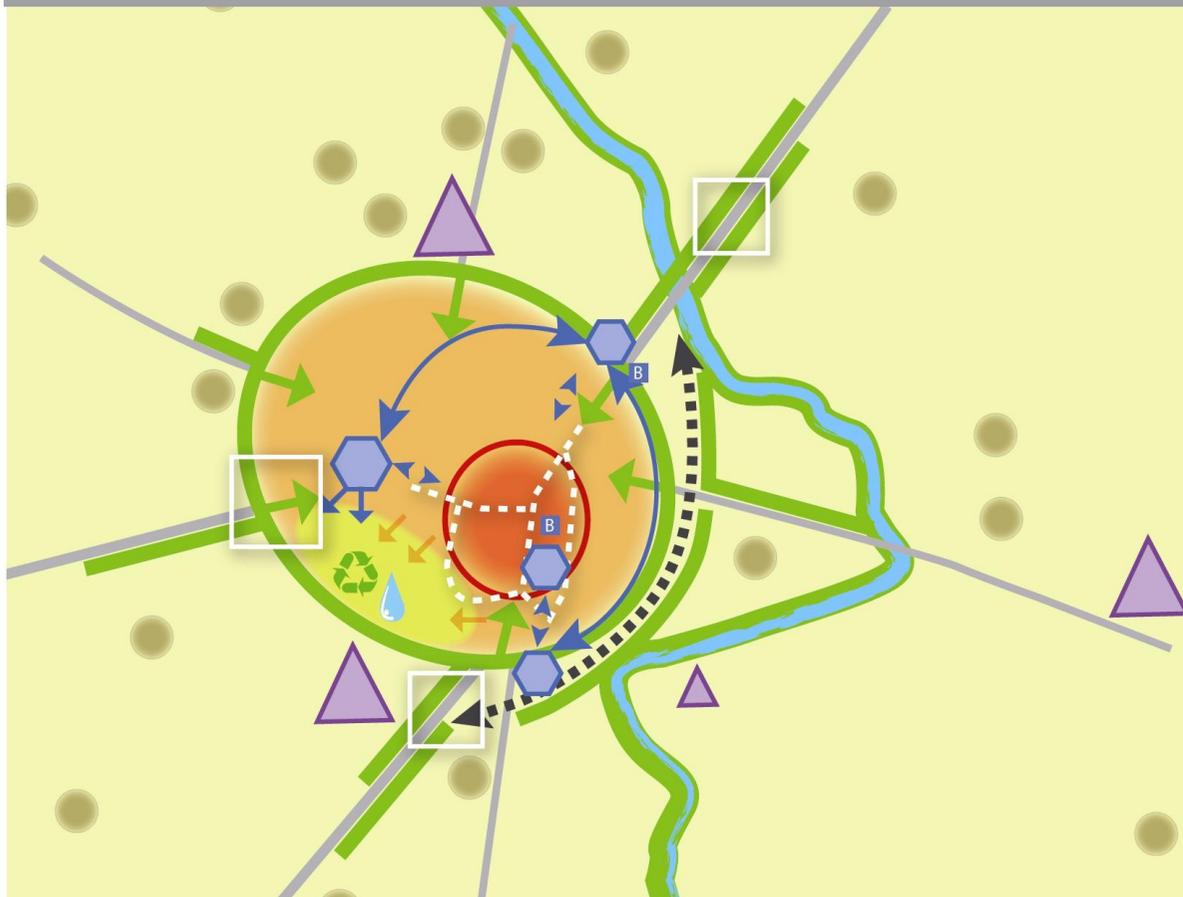
Faire entrer la nature en ville

Préserver le maillage bocager enserrant les constructions

Mettre en valeur les entrées de ville et renforcer la présence de la nature dans les aménagements urbains

Protéger l'environnement





1 - Organiser le développement de la commune et améliorer la qualité de vie

Centrer le développement urbain autour du village

- Privilégier le renouvellement du centre
- Développer en priorité les proches abords du bourg
- Maîtriser le bâti diffus

Renforcer la complémentarité des pôles

- Conforter le village comme coeur de vie
- Favoriser la complémentarité des pôles
- Mettre en réseau les pôles

Apaiser les circulations

- Aménager un contournement
- Requalifier la rue Monptensier et le chemin des rails
- Aménager des espaces partagés
- Améliorer l'accès au transport en commun

Soutenir une économie locale de proximité

- Offrir de l'emploi pour garder un village actif
- Soutenir l'offre de commerces et de services
- Pérenniser l'activité agricole

2 - Assurer la conservation et la mise en valeur des paysages, support de la biodiversité

Conforter Saint-Trivier sur Moignans dans la matrice écopaysagère de la Dombes

- Protéger les noyaux de biodiversité remarquables
- Conserver les liaisons entre les éco-systèmes

Faire entrer la nature en ville

- Préserver le maillage bocager enserrant les constructions
- Mettre en valeur les entrées de ville
- Renforcer la présence de la nature dans les aménagements urbains

Protéger l'environnement

- Privilégier les formes urbaines et les constructions économes en énergie
- Respecter le cycle de l'eau

